



Assemblée générale

A/50/819/Add.2
12 septembre 1996

ORIGINAL : FRANÇAIS

Cinquantième session
Point 125 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES POUR L'ORGANISATION
D'UN RÉFÉRENDUM AU SAHARA OCCIDENTAL

Rapport de la Cinquième Commission (Partie III)

Rapporteur : M. Peter MADDENS (Belgique)

I. INTRODUCTION

1. Les recommandations que la Cinquième Commission a faites précédemment à l'Assemblée générale au titre du point 125 de l'ordre du jour figurent dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/50/819 et Add.1.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de ce point à ses 66e et 67e séances, les 10 et 12 septembre 1996. Les déclarations et observations faites au cours de l'examen de la question sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/50/SR.66 et 67).

II. EXAMEN DU PROJET DE DÉCISION A/C.5/50/L.73

3. À la 67e séance, le 12 septembre, le Vice-Président de la Commission, M. Movses Abelian (Arménie), a présenté un projet de décision intitulé "Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental" (A/C.5/50/L.73), issu de consultations officieuses.
4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/50/L.73 sans le mettre aux voix (voir par. 5).

III. RECOMMANDATION DE LA CINQUIÈME COMMISSION

5. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation
d'un référendum au Sahara occidental

L'Assemblée générale décide d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 2,6 millions de dollars des États-Unis en chiffres bruts (2,5 millions de dollars en chiffres nets) au titre du fonctionnement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour la période allant du 1er au 31 octobre 1996.
